



DFPE

Déclaration du CT du 15 octobre 2019

Monsieur le président,
Madame la conseillère,
Monsieur le directeur,
Mesdames, Messieurs,

La **CFDT** se félicite, suite à son engagement et sa pugnacité depuis de nombreuses années, de l'avancée de l'évolution de carrières des ATEPE et des APS avec le passage en catégorie B par le vote du vendredi 4 octobre 2019 au conseil de Paris.

Cependant vu les situations sous citées, la **CFDT** reprend la traditionnelle déclaration liminaire.

La **CFDT** a constaté que de nombreuses et nombreux stagiaires en fin de premier stage à évaluation négative ne bénéficient pas d'une information spécifique et renouvelée de la possibilité de faire un 2^{ème} stage dans un autre établissement.

Certain.e.s professionnel.le.s ont oublié cette possibilité, présentée lors de l'accueil en direction, d'autres n'osent pas en faire la demande. Dans la plupart des cas, un 2^{ème} stage dans le même établissement évolue rarement vers une titularisation.

Nombre de dossiers en prorogation lors des CAP pourrait certainement être ainsi évité.

La **CFDT** demande à la direction de rappeler aux responsables l'obligation d'information vis-à-vis de l'agent.e stagiaire suite à une 1ère évaluation négative.

Face à ce manquement, la **CFDT** demande qu'un courrier officiel émanant du BGIC soit envoyé au domicile de l'agent.e avec la procédure à suivre : rester ou demander une autre affectation et que celle-ci soit effective.

La programmation de l'agenda social du 2^{ème} semestre 2019 n'évoque toujours pas des sujets pourtant d'actualité et très demandé par les agent.es :

- Les suites des réunions de groupes de travail des responsables/adjoint.e.s avec ces dernières,
- Les fiches de postes des sages-femmes,
- La création d'un support pour toutes les fiches RH (trieur, classeur...) à l'instar du trieur SST, nombre d'agents appellent la **CFDT** pour des questions basiques de type RH pour lesquelles ils n'obtiennent pas de réponse de la responsable et/ou de l'UGD-SGD.
- Sans oublier le sujet des petites structures porté à bout de bras par la **CFDT** dès 2014 et maintes fois stoppé.

La **CFDT** note aussi l'absence de réponse à certaines de ses saisines envoyées au BADS, seule ouverture de communication imposée par la direction, dont voici une liste non exhaustive :

- Engagement de servir mars 2018 et sept 2019
- Les accords locaux avril 2018
- nouvelle procédure RH en CASPE concernant les modifications d'entretien d'évaluation annuelle octobre 2018
- Les acronymes des postes budgétés novembre 2018



- La carte des EAPE réactualisée en février 2019
- Composition des équipes MAF en juillet 2019
- Arrêt de travail et congés en juillet 2019
- TP non reporté juillet 2019.
- Les saisines bâtiminaire, hygiène et sécurité depuis la déconcentration.

La **CFDT** se questionne, s'inquiète et s'insurge de l'absence de réponses.

La **CFDT** constate que tout chantier et projet à la DFPE n'est ni partagés ni travaillés en amont avec les organisations syndicales et les agents, écartant ainsi toute pertinence et tout aspect émanant du CHS-CT pour une mise en place optimale et constructive de l'accompagnement au changement.

La **CFDT** cite un exemple parmi tant d'autres : la mise en place du projet « ma journée » avec une dotation et une utilisation de tablette.

D'autre part, en étudiant le livret de la formation, la **CFDT** se questionne de la différence des propositions présentées et la réalité. Comment mettre en exergue un budget censé améliorer la prise en charge d'un agent dans le cadre de la formation et le comportement inacceptable de certains formateurs ?

Une petite histoire :

La **CFDT** présente lundi 7 octobre dans les locaux de formation Mornay observe la scène suivante. Au 2^{ème} étage face à la salle Berlin, entre 8h55 et 9h, une 1ere jeune agente se présente à sa formation et se fait littéralement rabrouer par la formatrice qui lui tient les propos suivants sur le pas de la porte :

« Vous n'étiez pas à ma 1ere journée de formation ? »

La jeune femme répond : *« non, ma responsable ne m'a pas autorisée à venir pour nécessité de service. »*

La formatrice lui répond d'un ton sec et ferme : *« vous ne restez pas, je ne fais pas de formation à la carte, si vous n'étiez pas là à la 1ere journée, vous retournez dans votre service »*

Après le départ de l'agente, la représentante du personnel **CFDT** assistant à la scène, interpelle la formatrice en reformulant la nécessité de service. Se présente dans les minutes suivantes, une 2^{ème} agente qui revit exactement la même scène.

Les 2 agentes repartent les bras ballants et dépitées sans justificatif de présentation à fournir aux responsables concernés.

La **CFDT** espère que ces 2 agentes ne seront pas comptabilisées « absence injustifiée » sur FMCR. Alors qu'il s'agit bien là de la volonté de la formatrice. La **CFDT** espère aussi qu'une nouvelle inscription sera faite sans attente.

Tous ces points suscités convergent vers une évidente difficulté ou absence de communication, déjà évoquée à plusieurs reprises avec les élus, dont la **CFDT** voudrait vraiment voir l'éradication au profit d'une entière coopération avec la **CFDT** dans le cadre du dialogue social dans l'objectif de toujours améliorer l'ambiance professionnelle : motivations et conditions de travail.

La **CFDT** vous remercie de votre attention.

CFDT PREMIER SYNDICAT DE FRANCE !

